



POLITIQUE ENERGIE & EMISSIONS DE CO₂

S.A Entreprises Koeckelberg
Code document : EK-CO2-POL-001
Version : 1.0
Date : 2026
Responsable : Geoffrey Vermeulen

1. Objet et champ d'application

Le présent document définit la politique des Entreprises Koeckelberg en matière de gestion de l'énergie et des émissions de CO₂. Elle s'applique à l'ensemble des activités de l'entreprise, incluant les bureaux, les chantiers et les déplacements professionnels. La S.A Entreprises Koeckelberg reconnaît que le changement climatique constitue un enjeu majeur pour la société et pour le secteur de la construction. À ce titre, l'entreprise intègre la gestion de l'énergie et des émissions de CO₂ dans sa stratégie globale.

2. Vision

L'entreprise s'engage à limiter son impact environnemental et à améliorer progressivement sa performance énergétique et réduire progressivement son empreinte carbone. Elle s'inscrit dans une démarche de certification à l'échelle de performance CO₂ tout en garantissant la performance économique et opérationnelle de ses activités.

3. Engagement de la direction

La direction s'engage à respecter les exigences légales, fournir les ressources nécessaires, intégrer les enjeux énergétiques dans ses décisions et soutenir l'amélioration continue. Elle s'engage pleinement à soutenir activement la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie et du CO₂.

4. Axes stratégiques

- Suivi et réduction des consommations énergétiques
- Maîtrise des émissions de CO₂
- Gestion des déchets
- Choix d'équipements performants
- Sensibilisation des collaborateurs ainsi que les sous-traitants

5. Objectifs

Sur base du bilan CO₂, Koeckelberg définit des objectifs de réduction et un plan d'actions associé, formalisé dans un document spécifique. Ces objectifs sont revus périodiquement afin d'assurer leur pertinence et leur cohérence avec la stratégie de l'entreprise. Les objectifs de réduction des émissions de CO₂ sont définis dans le document "Objectifs de réduction CO₂". La direction s'engage à réduire à court terme de 10 % par an, la consommation énergétique jusqu'en 2027, avec réévaluation à l'issue de cette période. A moyen terme, de réduire de 15% ses émissions CO₂ à horizon +5 ans, soit 2029. A long terme, de réduire de 30 % ses émissions CO₂ à horizon +10 ans, soit 2034.

6. Mise en œuvre

L'entreprise met en œuvre des actions concrètes : suivi des consommations, choix de techniques adaptées, optimisation des déplacements, amélioration des équipements et sensibilisation du personnel.

7. Suivi et amélioration continue

Un suivi régulier est réalisé afin d'évaluer l'efficacité des actions et d'améliorer les performances.

8. Communication

Koeckelberg veille à communiquer cette politique en interne, à sensibiliser le personnel aux enjeux énergétiques et climatiques et à assurer une communication appropriée vers les parties prenantes externes pertinentes.

9. Revue de direction

La présente politique est revue périodiquement, notamment lors de la revue de direction, afin de garantir son adéquation avec les objectifs, les résultats obtenus et les évolutions internes et externes.

10. Validation

Responsable : Norbert Koeckelberg (Gérant MANOKA S.R.L)

Signature :

